

## 1.0 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**1. ACCEPTATION :** Aucun contrat ne sera valable sans l'accord écrit du Vendeur. Les commandes verbales, ainsi que les dérogations à nos Conditions générales de vente, ne sont valables qu'à condition d'être acceptées par écrit. Le Vendeur n'est tenu de livrer que les biens, documents et services tels que spécifiés dans l'offre de prix. L'acceptation d'une offre de prix par l'Acheteur comprend également son acceptation des Conditions générales de vente du Vendeur et les conditions et modalités des présentes remplacent toutes dispositions contraires de l'Acheteur.

**2. VALIDITÉ :** Sauf convention contraire, les offres de prix du Vendeur sont valables 30 jours. Au-delà de ce délai, ils sont soumis à confirmation.

**3. CONDITIONS DE LIVRAISON : DÉPART USINE.**  
Sauf spécification contraire dans la confirmation de commande, l'ensemble des taxes, prélèvements, droits, frais et dépenses payables au moment ou après la livraison des biens seront à la charge de l'Acheteur.

**4. VALEUR DE COMMANDE MINIMUM :** La valeur de commande minimum nette (du produit uniquement, hors T.V.A.) est de 100 EUR/USD/GBP (7000 INR).

50 EUR/USD/GBP (3500 INR) seront ajoutés à toute commande d'un montant inférieur à la valeur de commande minimum. Ce montant apparaîtra sous l'intitulé Frais de gestion sur la confirmation de commande/facture.

**5. RISQUE DE PERTES ET DOMMAGES :** Sauf indication contraire contenue dans la confirmation de commande, la livraison aura lieu au départ de l'usine, à partir du centre logistique, comme spécifié au bas de la confirmation de commande, quand le risque de perte sera transféré à l'Acheteur. Sur demande écrite de l'Acheteur, le Vendeur contractera, sans qu'il y soit obligé, une assurance couvrant les pertes ou dommages susceptibles de se produire pendant le transport des colis, mais au nom de l'Acheteur et à ses frais.

**6. PAIEMENT :** Sauf indication contraire sur la facture, tous les paiements dus seront effectués en EUR sur le compte bancaire du Vendeur. Sauf convention contraire par écrit, les conditions de paiement sont 30 jours nets suivant la date de facture. Le défaut de paiement dans ledit délai entraîne automatiquement, sans autre avis, l'application de pénalités mensuelles de 2 % (deux pour cent) des montants impayés.

**7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** Les biens vendus au titre des présentes restent la propriété du Vendeur jusqu'à leur paiement intégral. Si l'Acheteur refuse la livraison des biens, quelle qu'en soit la raison, le Vendeur se réserve le droit de stocker les biens dans un entrepôt de son choix, au risque et aux frais de l'Acheteur.

**8. LIVRAISON :** Les délais de livraison indiqués dans le devis sont donnés à titre indicatif seulement. L'Acheteur ne peut prétendre à aucune indemnité, ni au refus des biens, du fait d'un dépassement du délai de livraison par le Vendeur, sauf accord de celui-ci par courrier recommandé. Toutefois, le Vendeur doit faire tout le nécessaire raisonnable pour livrer les biens dans le délai spécifié dans la confirmation de commande. Le Vendeur n'assumera aucune responsabilité quant à tout retard dans l'exécution ou l'inexécution causées par des circonstances indépendantes de la volonté sa volonté, y compris, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les guerres, les actions gouvernementales, les grèves, l'impossibilité d'obtenir des matières premières ou les retards imputables aux transporteurs. Les quantités concernées par de tels retards peuvent être retirées du contrat sans responsabilité, sans conséquence sur le reste du contrat.

**9.** Les commandes, si elles sont acceptées, ne peuvent pas être annulées sans notre consentement écrit. Aucun produit ne sera repris sans notre consentement écrit. Les commandes de produits non standards (c.-à-d. non annulables/non remboursables) ne peuvent pas être annulées et Victaulic n'acceptera aucun retour contre remboursement desdits produits. Victaulic se réserve le droit de modifier la désignation des produits, de standards à non standards, et vice versa. Cela peut intervenir à tout moment, sans préavis, ni obligation. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Victaulic.

**10. PRODUIT RENVOYÉ :** Aucun retour de biens expédiés ne sera accepté, sauf si le Vendeur a déjà été informé par écrit de la raison du retour et a pu vérifier et consentir à l'existence du défaut ou de la défaillance invoqués. Si le Vendeur accepte le retour des biens, par écrit, pour toute autre raison que l'existence d'un défaut ou d'une défaillance, le Vendeur se réserve le droit de facturer des frais de transport et de remise en état, ainsi que des frais de prise en charge d'un montant égal à trente pour cent (30 %) du prix facturé pour les biens ainsi retournés.

TOUJOURS SE RÉFÉRER AUX ÉVENTUELS AVIS PRÉSENTS À LA FIN DE CE DOCUMENT CONCERNANT L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE OU L'ASSISTANCE RELATIVES AU PRODUIT.

Réf. système		Adresse	
Soumis par		Date	

Section spécif.		Paragraphe	
Approuvé par		Date	

## 1.0 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (Suite)

**11. MODIFICATION DES PRODUITS :** Victaulic se réserve le droit d'effectuer les modifications nécessaires de conception ou de matériaux, sans préavis.

**12. DESSINS :** Les dessins et données techniques figurant dans les offres de prix du Vendeur sont fournis à titre indicatif seulement. Ils ne sont pas contraignants pour la construction, sauf homologation. Tous ces documents transmis à l'Acheteur restent la propriété du Vendeur. Ils ne seront pas communiqués à des tiers, ni copiés, et ne doivent pas être utilisés en association avec ce contrat.

**13. INSPECTION :** Les contrôleurs ou techniciens d'ordonnancement de l'Acheteur ne seront reçus qu'après prise de rendez-vous avec le Service client du Vendeur. Le Vendeur n'accepte aucune relance auprès de ses fournisseurs. Si un contrôle est demandé, les biens seront facturés deux semaines après notre notification « marchandises prêtes pour inspection » et notre facture sera payable dans les conditions spécifiées précédemment à partir de la date d'établissement de notre facture.

**14. CHOIX DU DROIT APPLICABLE ET DES TRIBUNAUX COMPÉTENTS :** La validité, l'exécution, l'interprétation et l'effet des présentes Conditions générales sont régis par le droit belge, y compris les lois uniformes sur la vente internationale de marchandises, qui ont été ratifiées par la Belgique. Tout litige en relation avec ces Conditions générales sera instruit par le tribunal de l'établissement principal du Vendeur. Nonobstant ce qui précède, le Vendeur peut, à sa discrétion, intenter une action en justice contre l'Acheteur devant le tribunal de l'établissement principal de celui-ci.

**15. RÉCLAMATIONS :** Toute réclamation doit être établie par écrit dans les dix (10) jours suivant la date de réception ; dans le cas contraire, l'Acheteur renonce à toute réclamation liée aux biens concernés.

## 2.0 GARANTIE

Tous nos produits sont garantis exempts de vices de matériau et de fabrication en conditions normales d'utilisation et d'entretien. Notre obligation dans le cadre de cette garantie se limite à remplacer ou réparer dans nos usines, à notre discrétion, tout produit qui nous sera renvoyé en port payé par l'expéditeur moins d'un an après sa livraison à l'acheteur initial, et dont l'examen par nos soins confirmera qu'il était bien défectueux.

CETTE GARANTIE EXPRESSE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LA SEULE ET UNIQUE RÉPARATION À LAQUELLE L'ACHETEUR POURRA PRÉTENDRE SERA LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DES PRODUITS DÉFECTUEUX TEL QUE PRÉVU DANS CETTE GARANTIE. L'ACHETEUR ACCEPTE DE N'AVOIR DROIT À AUCUNE AUTRE RÉPARATION (Y COMPRIS, DE MANIÈRE NON LIMITATIVE, À AUCUN DOMMAGE-INTÉRÊT INDIRECT OU ACCESSOIRE EN COMPENSATION D'UN MANQUE À GAGNER, D'UNE PERTE DE VENTE, DE DOMMAGES CORPORELS OU MATÉRIELS OU TOUTE AUTRE PERTE INDIRECTE OU ACCESSOIRE).

La société Victaulic n'accepte aucune autre obligation liée à la vente de ses produits, et n'autorise personne à en accepter en son nom.

**Cette garantie ne s'appliquera en aucun cas aux produits ayant fait l'objet d'une utilisation incorrecte, d'une négligence ou d'un accident, aux produits ayant subi des réparations ou des modifications, quelles qu'elles soient, en dehors d'une usine Victaulic, ou aux produits utilisés d'une manière contraire aux instructions ou recommandations de Victaulic. Victaulic ne pourra être tenu responsable d'erreurs de conception résultant d'informations incorrectes ou incomplètes fournies par l'acheteur ou ses représentants.**

Les articles achetés et revendus par Victaulic seront assortis de leur garantie d'équipement d'origine OEM, laquelle sera étendue aux clients de Victaulic.

### DATE D'EFFET

JEUDI 10 DÉCEMBRE 2015

#### Responsabilité de l'utilisateur quant au choix et l'adéquation des produits

Chaque utilisateur assume la responsabilité finale de déterminer l'adéquation des produits Victaulic avec un usage en particulier, dans le respect des normes du secteur et des spécifications du projet, ainsi que des consignes d'utilisation, de maintenance, de sécurité et d'avertissement de Victaulic. Aucune information contenue dans les présentes, ni aucun autre document ou recommandation, conseil ou opinion exprimés verbalement par tout employé Victaulic ne seront réputés modifier, changer, remplacer ou annuler toute clause des Conditions Générales de Vente standards et du guide d'installation de Victaulic ou de la présente clause d'exonération de responsabilité.

#### Droits de propriété intellectuelle

Aucune affirmation contenue dans les présentes quant à une utilisation possible ou suggérée de tout matériau, produit, service ou concept ne représente, ni ne doit être interprétée comme un octroi de licence en vertu de tout brevet ou droit de propriété intellectuelle détenus par Victaulic ou l'une quelconque de ses succursales ou filiales et portant sur ladite utilisation ou un concept, ni comme une recommandation pour l'utilisation desdits matériau, produit, service ou concept en violation de tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle. Les termes « breveté(e-s) » ou « en instance de brevet » se rapportent à des dessins ou modèles déposés, ou bien à des demandes de brevet relatives aux produits et/ou méthodes d'utilisation, enregistrés aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

#### Remarque

Ce produit sera fabriqué par Victaulic ou selon ses spécifications. Tous les produits doivent être installés conformément aux instructions d'installation et de montage Victaulic en vigueur. Victaulic se réserve le droit de modifier les spécifications, la conception et l'équipement standard de ses produits, sans préavis ni obligation de sa part.

#### Installation

Toujours se référer au Manuel d'installation sur chantier Victaulic ou aux instructions d'installation correspondant au produit que vous installez. Des manuels contenant toutes les données d'installation et de montage sont fournies avec chacun des produits Victaulic et sont disponibles au format PDF sur notre site [www.victaulic.com](http://www.victaulic.com).

#### Garantie

Voir la section Garantie de la liste de prix actuelle ou contacter Victaulic pour plus de précisions.

#### Marques déposées

Victaulic et toutes les autres marques Victaulic sont des marques de commerce ou marques déposées de Victaulic Company et/ou ses sociétés affiliées, aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.